

tre Chambre, n'importe quand, un autre projet de loi ne contenant pas certains paiements et programmes prévus par des mesures ou statuts dûment recommandés par Son Excellence et réaffecter les fonds à d'autres fins. Je parle, bien entendu, d'objectifs portant ouverture de crédits. Certes, il faudrait que la question soit de nouveau soumise à la discussion des députés, mais j'estime très sincèrement qu'agir ainsi serait faire fi des dispositions du Règlement de la Chambre et de la constitution.

Je termine en disant que durant les 18 mois écoulés, les pouvoirs du gouvernement ont pris beaucoup trop d'envergure tandis que le pouvoir de la Chambre des communes s'est érodé selon une mode étudiée. J'affirme donc que nous ne saurions permettre à ce projet de loi de franchir les étapes sans contestation. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question. Peut-être Son Honneur voudra-t-il prendre l'affaire en délibéré avant de décider si l'on doit permettre au bill de démarrer.

**M. l'Orateur:** Le député de Peace River a soulevé des questions fort intéressantes au sujet des privilèges que le Règlement et la constitution accordent à cette Chambre. Puisque aucun préavis n'avait été donné aux honorables représentants de l'objection que le député oppose à la première lecture à la Chambre du bill du Sénat qui est en cause, je proposerais que la question soit réservée pour le moment afin de permettre aux députés qui le désirent d'en examiner les différents aspects. En temps voulu, au début de la semaine prochaine peut-être, des députés des deux côtés de la Chambre pourront nous exposer leurs points de vue à propos de l'objection du député de Peace River. La présidence pourra ensuite s'accorder un certain délai pour étudier les arguments pour et contre la position adoptée par ce dernier. Pour le moment, et sous réserve de l'assentiment de la Chambre, la question sera réservée, ce qui permettra aux députés qui s'intéressent tout particulièrement aux questions très complexes de cette nature de l'examiner à fond pendant la fin de semaine.

## QUESTIONS ORALES

### LES TRANSPORTS

#### LA RÉDUCTION DES SERVICES-VOYAGEURS PAR LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le gouvernement fédéral s'est engagé au cours des ans à assurer des communications ferroviaires d'un bout à l'autre du pays et vu la densité de plus en plus grande de la circulation sur les routes, où le

[M. Baldwin.]

nombre d'accidents va croissant, quelles mesures prend le gouvernement en vue de fournir à la population un service-voyageurs satisfaisant, au moment où le Canadien Pacifique et le Canadien National tentent d'esquiver leurs responsabilités.

**M. l'Orateur:** A l'ordre Je suis sûr que l'honorable représentant se rend compte qu'il est en train de soulever une question d'une très vaste portée. Il invite le premier ministre à faire une déclaration de caractère général. En toute équité, je propose que cette déclaration soit faite à l'appel des motions. Le député ne pourrait-il pas poser sa question d'une autre manière?

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, me permettez-vous de formuler à nouveau ma question, comme vous me l'avez suggéré? Le premier ministre fera-t-il une déclaration à l'appel des motions et exposera-t-il la position du gouvernement au sujet de l'engagement historique qu'il a pris de fournir un service ferroviaire d'un bout à l'autre du Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais discuter avec le ministre des Transports la possibilité qu'une déclaration de ce genre soit faite en temps et lieu. La Commission canadienne des transports est actuellement saisie de l'affaire. A notre avis, nous devrions donner aux compagnies la chance de se faire entendre devant la Commission et attendre la décision de cette dernière.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Mais qui fait partie de la Commission?

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire

Le très honorable premier ministre peut-il assurer la Chambre que des études sérieuses seront faites sur l'administration des sociétés ferroviaires qui demandent des subventions, car on sait qu'il s'agit de subventions, avant de consentir à tout abandon de service?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. A mon avis, il est nécessaire que des études sérieuses soient faites, si ces sociétés veulent présenter leurs propositions à la Commission canadienne des transports.

Je répète que nous devons attendre la réaction de la Commission et si, de l'avis du gouvernement, elle est erronée, nous déterminerons s'il nous faut agir, en vertu de la loi.

[Traduction]

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Une question supplémentaire, mon-